

## LE GOUVERNEMENT ESPAGNOL REPONDRÀ AU RECOURS DE L'ALGERIE LE 5 JUILLET

# Experts et opérateurs méditerranéens appellent la CNE à revoir sa position sur le Medgaz

Le 5 juillet prochain, le ministère espagnol de l'Industrie devrait répondre au recours adressé par l'Algérie contre les conditions de la commission espagnole de régulation du secteur de l'énergie (CNE).

En effet, l'Algérie a adressé le 22 juin dernier un recours contre la CNE qui a lié l'acceptation de l'augmentation de la part de Sonatrach dans le projet de gazoduc régional trans-méditerranéen Medgaz de 26 à 36% à deux conditions. Celles pour Sonatrach de ne pas baisser sa capacité d'évacuation à travers le gazoduc à moins de 80% et d'augmenter les capacités du gazoduc.

En rappelant que ce projet en cours de réalisation doit permettre d'acheminer, dès 2009, un volume de 8 milliards de m3 de gaz par an, la capacité de Sonatrach étant de 3 milliards de m3. Et en précisant que la compagnie algérienne n'a été autorisée à

commercialiser sur le marché espagnol qu'un plafond limite de 1 milliard de m3 de gaz.

De plus, l'Algérie avait demandé à la partie espagnole d'augmenter de 20% le prix du gaz commercialisé en Espagne. A ce propos, les discussions se poursuivent encore entre les deux parties, en rappelant que notre pays commercialise en Espagne, via la compagnie ibérique, Gas natural, un volume de 9 milliards de m3.

Cela étant, la position de la CNE espagnole a suscité une convergence de vues entre les participants à la table ronde organisée jeudi dernier à l'hôtel Sheraton à Alger, sous l'égide de l'Observatoire méditerranéen de l'énergie (OME), et consacrée à la thématique de l'interdépendance énergétique dans cette région. Tant les experts que les PDG des principales compagnies énergétiques du Bassin méditerranéen ont

ainsi abondé dans le sens de la position algérienne, appelant la CNE à revoir sa position.

A ce propos, le P-DG de Sonatrach, Mohamed Meziane, a estimé que «la situation faite au gazoduc transcontinental Medgaz, à la veille de son achèvement, est à cet égard inacceptable au regard de la sécurité des approvisionnements comme au regard de la sécurité du marché».

De même, le P-DG de la compagnie gazière française, Gaz de France, Jean-François Cirelli, qualifiant le projet Medgaz de «projet structurant» et assurant la sécurité tant des approvisionnements de l'Europe que des débouchés de l'Algérie, a considéré que ce projet «ne soit pas l'otage de considérations qui lui sont étrangères».

En entendant par là les interférences politiques dans la fixation des prix à l'aval et dans la régulation.

Abondant dans le même

sens, le directeur général de l'OME, Mustapha Faïd, a considéré que «la CNE doit revoir sa position», estimant «intenable» la position des autorités espagnoles de limiter le volume de gaz

commercialisable à 1 milliard de m3. Cela même si pour cet expert, il s'agit d'une divergence de vue entre deux partenaires, de telles différences ayant toujours existé selon lui dans

les relations de long terme. Pour Mustapha Faïd, les deux parties essaient de régler le problème et «avec assez de bonne volonté, il sera réglé».

Chérif Bennaceur

## RENFORÇANT SA COOPERATION

### AVEC SONATRACH

## Gaz de France s'intéresse

## à l'amont dans le sud algérien

La compagnie gazière française Gaz de France (GDF) s'intéresse au développement de l'amont pétrolier dans le sud de notre pays et à l'expansion de sa présence en Algérie. C'est ce que le P-DG de GDF, Jean-François Cirelli a affirmé, jeudi dernier à l'hôtel Sheraton, lors de la table-ronde organisée sous l'égide de l'Observatoire méditerranéen de l'énergie (OME). Tout en appuyant Sonatrach dans sa stratégie de pénétration et d'amélioration de la couverture du marché européen, l'aval gazier notamment, Jean-François Cirelli a indiqué que sa compagnie s'intéresse fortement au lancement de projets

en partenariat avec la société algérienne.

Des projets qui concernent notamment l'amont, le développement des réserves gazières et de la commercialisation maritime d'hydrocarbures à destination du marché américain notamment. Pour le P-DG de GDF, il s'agit de «renforcer» le partenariat avec Sonatrach, un partenariat appelé à être multiforme, dans le cadre du respect des règles de la concurrence. Pour autant, un partenariat n'impliquant pas automatiquement de GDF un rapprochement capitalistique avec Sonatrach comme celui en cours de discussion avec la compagnie Suez.

C. B.

## LES COMPAGNIES MEDITERRANEENNES DECRIENT LA LIBERALISATION ENERGETIQUE EN EUROPE

# Les contrats gaziers à long terme doivent être maintenus

Sous l'égide de l'Observatoire méditerranéen de l'énergie (OME), une table-ronde sur la «sécurité d'approvisionnement versus sécurité de marché : une interdépendance recherchée et acceptée», a eu lieu jeudi dernier à l'hôtel Sheraton à Alger. Une rencontre marquée par la présence des staffs dirigeants de plusieurs compagnies pétrolières et gazières du Bassin méditerranéen ou y opérant, dont Sonatrach et Sonelgaz pour l'Algérie, CEPESA (Espagne), ENI et ENEL (Italie), Gaz De France, Suez et Total (France). Des compagnies membres de l'OME, une instance de dialogue de coopération entre les compagnies des pays producteurs et des pays consommateurs d'énergie et regroupant à l'heure actuelle quelque 33 sociétés énergétiques.

Ce faisant, les participants à cette table-ronde ont mis en évidence une vision critique de la libéralisation énergétique en cours en Europe, le PDG de la compagnie pétrolière italienne ENI, Roberto Poli estimant ce processus de libéralisation «contradictoire» et antinomique avec la nécessité d'un équilibre harmonieux entre la sécurité du marché et celle de l'approvisionnement. En d'autres termes, la libéralisation mise en place en Europe a eu un impact important sur la sécurité gazière du vieux continent dont la production domestique gazière doit baisser à l'horizon 2030 entre 127 et 173 milliards de m3.

Sa dépendance énergétique devant s'accroître à 80% à l'horizon 2030, l'Europe doit importer à cette date un volume additionnel compris entre 480 et 600 milliards de m3, selon les indications du directeur général de l'OME, Mustapha Faïd, tablant sur des approvisionnements à partir de la Russie, de la Norvège et de l'Algérie, estimés entre 346 et 430 milliards de m3 et mettant l'accent sur l'ampleur de l'incertitude quant aux besoins exacts d'importation. Soit, posant la

question de savoir quel volume importer à l'horizon 2030 et quels investissements nécessaires tant au niveau du développement des réserves qu'au niveau du transport international, le représentant de l'OME a soulevé la problématique de la sécurité gazière dans un contexte libéralisé. Pour Mustapha Faïd, si la libéralisation des marchés gaziers en Europe répondait à une volonté d'améliorer à la fois l'efficacité et la transparence de l'industrie gazière, l'ouverture à la concurrence a eu toutefois des effets «indésirables» et insoupçonnés.

### Les effets de la libéralisation énergétique

Et d'en citer la complexité du fonctionnement des marchés avec la multiplication du nombre d'acteurs, la complexité de la régulation avec un foisonnement de règles techniques et commerciales différentes d'un pays à l'autre. Mais aussi une libéralisation qui, aux dires de Mustapha Faïd, fut «une démarche unilatérale de l'Union européenne, a mis à mal les relations fortes qui s'étaient constituées dans le temps et qui avaient scellé la confiance mutuelle entre les compagnies européennes et leurs fournisseurs».

Pour le représentant de l'OME, et même pour les responsables des compagnies énergétiques participantes, «si les contrats gaziers à long terme n'ont pas disparu, leur philosophie a tout de même changé».

En rappelant que le problème se pose pour les pays consommateurs qui recherchent la sécurité de leurs approvisionnements, c'est à dire, la garantie de disposer d'une offre fiable en qualité et en volume, et à des prix abordables, et pour les producteurs qui cherchent la sécurité de marché, c'est-à-dire la stabilité des débouchés avec des garanties quant aux prix et aux enlèvements à long terme pour leur assurer les

revenus nécessaires à leur développement. En d'autres termes, la capacité des pays fournisseurs d'énergies et essentiellement le gaz de trouver des débouchés et d'investir fortement pour leur développement quand les pays consommateurs craignent eux pour la sécurité de leurs approvisionnements.

Et, selon le directeur général de l'OME, une «double sécurité gazière qui doit être assurée à tout moment, se construit et doit se construire à long terme, sur la base de relations stables et durables entre partenaires, seules à mêmes de mettre en œuvre les moyens techniques et humains nécessaires. Or, pour Mustapha Faïd, les importateurs n'ont plus la même capacité à s'engager sur des niveaux d'achats à long terme et les exportateurs ont été amenés à s'adresser à de multiples interlocuteurs, à la fiabilité commerciale fragile compte tenu de la faiblesse de leurs parts de marché.

### Le maintien des contrats gaziers à long terme, une nécessité

Ainsi, la libéralisation s'est traduite par l'augmentation des risques de marché, les importateurs étant confrontés à une plus grande incertitude sur leurs ventes futures, incertitude qui se transmet donc aux exportateurs. En outre, les nouveaux modes de transactions comme les marchés spots accroissent la volatilité des prix et donc l'incertitude sur la valeur commerciale du gaz. Ce qui rend le financement des projets plus complexe, outre le fait de pousser les exportateurs à utiliser les nouvelles infrastructures qu'ils développent pour commercialiser directement du gaz sur le marché européen.

En d'autres termes, comme le P-DG de la compagnie Suez, Gérard Mestrallat, l'a formulé et relayé par les autres participants d'envergure à cette rencontre, un appel clair à maintenir les contrats gaziers à long terme comme garants de cette interdépendance et

stabilité énergétique. Dans ce contexte, l'Algérie qui œuvre, selon le ministre de l'Energie et des Mines, Chakib Khelil, dont une allocation a été lue par son secrétaire général, Fayçal Abbès, dans le sens de cette double sécurité, en accroissant ses exportations de gaz de 23,5 milliards de m3 par an vers l'Europe à laquelle elle fournit actuellement 12% de ses besoins (55 milliards de m3 par an), en appelle les partenaires européens tant à améliorer leurs apports en capitaux et en savoir-faire qu'à mettre en place un cadre législatif et réglementaire visible et non discriminatoire.

### Haro sur le protectionnisme à l'européenne

En ce sens, le P-DG de Sonatrach, Mohamed Meziane, a affirmé sa surprise de «voir les prises des décisions unilatérales et contre-productives pour tenter de nous exclure des mutations nécessaires que doivent connaître notre industrie et notre marché». Rappelant «la précipitation avec laquelle a été traitée la question des contrats à long terme et les rigidités qui ont longtemps entouré celle de la clause de destination», le P-DG de Sonatrach a estimé «encore pendante, cette sorte de protectionnisme opposé aux producteurs quant à leur entrée en tant qu'acteur à part entière sur un marché gazier européen pourtant ouvert et déréglé».

Et cela, même si le président de la compagnie énergétique italienne ENEL et président de l'OME, Piero Gnudi, n'a pas manqué, quant à lui, de mettre en relief la nécessité de la collaboration collective et dans le respect de normes et règles précises et uniformes, dans le but d'assurer cette interdépendance énergétique méditerranéenne.

Chérif Bennaceur